

**REL706 – PROCESSUS DÉCISIONNEL EN POLITIQUE INTERNATIONALE**  
**HIVER 2024**

**Enseignant : Vincent Boucher, Ph. D**

Horaire : Jeudi de 18h30 à 21h20

Local : L1-11620

Disponibilité : Sur rendez-vous

---

**PLAN DE COURS**

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d’auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d’auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

**CIBLE DE FORMATION**

Comprendre les différents processus et mécanismes décisionnels dans le système politique international et les complexités relatives à l'application des décisions au niveau national.

**CONTENU DU COURS**

Au moyen d'une série d'études de cas, analyser les mécanismes de prise de décision dans les relations internationales. Comprendre les motivations des acteurs et leurs comportements et stratégies quant aux enjeux transnationaux (environnement, crime, terrorisme...).

**CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES**

Les choix, individuels ou collectifs, structurent le monde et le perturbent parfois également. Bien que la complexité de la politique internationale ne puisse se résumer à une série de choix ou décisions, l'étude du processus décisionnel offre une perspective riche pour mieux comprendre le fonctionnement politique internationale contemporaine.

Ce séminaire permettra aux personnes étudiantes d'acquérir une connaissance approfondie des dynamiques et structures de la prise de décision en politique internationale en se familiarisant avec une variété d'approches théoriques et de cadre d'analyse. La pertinence de celles-ci sera démontrée à travers des études de cas portant sur divers enjeux et contextes nationaux. Les différents niveaux d'analyse mobilisés dans le cadre de ce cours permettront de mieux saisir les multiples facettes des décisions marquant le cours des relations internationales, du recours à la force militaire aux négociations climatiques, en passant par l'imposition de sanctions économiques et l'ouverture de relations diplomatiques entre États rivaux.

Les personnes étudiantes auront également l'occasion d'apprendre à contribuer au processus décisionnel en politique internationale, et ce, grâce à une série d'exercices leur permettant d'acquérir et de développer des compétences pertinentes pour y parvenir. La collecte, l'analyse et la gestion de l'information au cœur de la prise de décision sont parmi les principales compétences mises à contribution dans le cadre de ces activités.

### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Ce cours prend la forme d'un séminaire nécessitant la **participation active et soutenue des étudiantes et des étudiants tout au long de la session**. Chaque personne étudiante sera appelée à animer les discussions durant une partie d'une séance et la participation active aux échanges et débats des autres étudiantes et étudiants sera requise.

Les activités d'évaluation sont conçues de manière à favoriser le développement des compétences énoncées ci-haut. Dans chaque activité d'évaluation, la personne étudiante sera amenée à approfondir sa connaissance du processus décisionnel à travers l'analyse celui-ci, ainsi qu'à peaufiner ses habiletés à synthétiser et communiquer de l'information pour les décideurs dans un format approprié.

### LECTURES OBLIGATOIRES

Durant le premier tiers de la session, les étudiantes et les étudiants devront lire le livre suivant pour compléter une activité d'évaluation :

Pak, Jung H. 2020. *Becoming Kim Jong Un: A Former CIA Officer's Insights into North Korea's Enigmatic Young Dictator*. Ballantine Books.

Ce livre est disponible en [version électronique sur le site de la bibliothèque de l'Université de Sherbrooke](#). Les étudiantes et les étudiants peuvent se procurer une copie papier, à leur discrétion.

Toutes les autres lectures obligatoires pour les séances seront également disponibles sur l'espace Moodle du cours REL706. **Il est impératif de compléter toutes ces lectures avant chaque séance.**

### MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Activités d'évaluation	Pondération	Échéances
<i>Participation active au séminaire et animation</i>	10 %	Durant les séances 2 à 14
<i>Fiche décisionnelle</i>	20 %	Séance 6 – à remettre avant le 15 février 2024 à 17h00
<i>Présentation de la fiche décisionnelle</i>	5 %	Séance 8 – à remettre avant le 29 février 2024 à 17h00
<i>Commentaire sur une décision</i>	20 %	À remettre avant le 18 avril 2024
<i>Plan du rapport d'analyse décisionnelle</i>	5 %	Séance 9 – à remettre avant le 14 mars 2024 à 17h00
<i>Rapport d'analyse décisionnelle</i>	30 %	À remettre avant le 25 avril 2024 à 17h00
<i>Présentation orale du rapport</i>	10 %	Durant les séances 11 à 14

***Participation active au séminaire et animation des discussions d'une séance (10 %) – évaluation individuelle***

La présence en classe et la participation active aux discussions tout au long de la session est nécessaire au bon fonctionnement du séminaire et à la réussite des étudiantes et des étudiants. Chaque personne étudiante devra, durant une séance sélectionnée au préalable de concert avec l'enseignant, animer les discussions sur les lectures obligatoires. Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant devra préparer une série de questions de discussion qu'il/elle adressera à ses collègues pour stimuler les échanges sur la matière à l'étude. Le calendrier d'animation sera déterminé lors de la séance 2 (18 janvier 2023).

### ***Fiche décisionnelle (20 %) – évaluation individuelle***

Les étudiantes et les étudiants doivent compléter la lecture du livre *Becoming Kim Jong Un* (Pak, 2020). Sur la base des données récoltées dans cet ouvrage, les personnes étudiantes rédigeront une fiche décisionnelle dressant le portrait du décideur à l'étude (style décisionnel, caractéristiques psychologiques, expérience, structure de la prise de décision, etc.). La fiche a pour objectif de 1) synthétiser une grande quantité d'information pour la rendre accessible dans un format restreint aux décideurs et 2) développer et raffiner la capacité d'analyse de la prise de décision de l'étudiante ou de l'étudiant. Les consignes détaillées et un canevas pour la fiche (1200 mots maximum) seront rendus disponibles sur Moodle.

### ***Présentation de la fiche décisionnelle – enregistrement vidéo (5 %) – évaluation individuelle***

Les étudiantes et les étudiants devront effectuer une présentation enregistrée sous format vidéo d'une durée maximum de cinq minutes sur le contenu de leur fiche décisionnelle. L'objectif est de communiquer l'information synthétisée à l'oral, sous la forme d'un breffage aux décideurs. Les personnes étudiantes auront reçu une rétroaction détaillée sur leur fiche de la part de l'enseignant et devront avoir effectué les modifications demandées à celle-ci lorsqu'ils/elles effectueront leur présentation. Les consignes pour cette activité d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

### ***Commentaire sur une décision d'actualité en politique internationale (20 %) – évaluation individuelle***

En réaction à un événement d'actualité de la politique internationale, les personnes étudiantes devront rédiger un commentaire proposant une analyse originale de l'événement en question. Ce commentaire prendra la forme d'un texte d'opinion publié dans un journal (entre 600 et 800 mots). Ce texte devra établir des liens avec le contenu du séminaire afin de rendre accessible à un auditoire élargi des conclusions de la recherche académique sur les décisions en politique internationale. Les consignes pour cette activité d'évaluation seront disponibles sur Moodle. L'évaluation se fera en deux temps : la première version (15 %) sera corrigée par l'enseignant. L'étudiante ou l'étudiant devra ensuite effectuer des modifications et corrections à son texte avant d'en soumettre une seconde version (5 %).

### ***Plan du rapport d'analyse décisionnelle (5 %) – individuellement ou en équipe***

Les personnes étudiantes devront choisir un sujet pour leur rapport d'analyse décisionnelle sur la politique internationale et préparer un plan selon le canevas rendu disponible sur Moodle. Le sujet de ce rapport devra s'inscrire dans l'un des quatre thèmes des séances sur les études de cas durant le dernier tiers de la session (séances 11 à 14). Ce plan donnera l'occasion à l'enseignant de fournir une rétroaction aux étudiantes et aux étudiants pour les aiguiller sur la bonne voie afin d'effectuer la recherche et l'analyse des données pertinentes et la rédaction de leur rapport. Les consignes pour cette activité d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

***Rapport d'analyse décisionnelle (30 %) – individuellement ou en équipe***

Le rapport d'analyse décisionnelle sera rédigé en fonction du plan soumis au préalable durant la session. Les personnes étudiantes devront proposer une étude approfondie des étapes et acteurs impliqués dans le processus ayant mené à une décision – ou une série de décisions – relative à la politique internationale qu'ils/elles auront sélectionnée. Il devra s'agir d'une décision qui s'inscrit dans l'un des quatre thèmes des séances sur les études de cas durant le dernier tiers de la session (séances 11 à 14). Ce rapport devra compter 20 pages (interligne 1,5, Times New Roman taille 12 & marges 2,5 cm), incluant la bibliographie. Les consignes pour cette activité d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

***Présentation orale du rapport (10 %) – individuellement ou en équipe***

Les personnes étudiantes devront présenter les conclusions préliminaires de leur rapport d'analyse décisionnelle durant une présentation orale effectuée dans le cadre de la séance de cours dont le thème recoupe celui de son travail (séances 11 à 14).

**CALENDRIER ET THÈMES DES SÉANCES**

---

**Séance 1 : Présentation du séminaire – 11 janvier 2024**

- Tour de table pour apprendre à se connaître
  - Survol des principales thématiques du séminaire
  - Présentation des activités d'évaluation
  - Moodle et lectures obligatoires
- 

**Séance 2 : Penser et étudier les décisions en politique internationale – 18 janvier 2024**

- Qu'est-ce qu'une décision ? Quels sont les étapes et processus menant à une décision ?
  - Comment prenons-nous des décisions en politique internationale ?
  - Perspective rationaliste et approches conventionnelles centrées sur les intérêts
- 

**Séance 3 : Les dirigeantes/dirigeants, les individus au cœur de la prise de décision – 25 janvier 2024**

- Personnalité des dirigeants
  - Traits psychologiques et cadres d'analyse
  - Études de cas de dirigeantes/dirigeants
- 

**Séance 4 : Conseillers, groupe décisionnel et bureaucratie – 1<sup>er</sup> février 2024**

- Rôles et responsabilité des conseillers
  - Dynamiques des groupes décisionnels – de la pensée groupale à la pensée plurielle
  - Fonctionnement des structures bureaucratiques et intérêts des organisations
- 

**Séance 5 : Genre et prise de décision – 8 février 2024**

- Comment les structures et discours genrés influencent les décisions de politique internationale?
  - Approches féministes pour l'étude des décisions de la politique internationale
  - Études de cas des dynamiques genrées de la prise de décision
-

**Séance 6 : Un bon processus mène-t-il à une bonne décision? – 15 février 2024**

- Quelles sont les caractéristiques d'un bon processus décisionnel ?
  - Modèles et meilleures pratiques de la prise de décision
  - L'exemple des « grandes stratégies » en politique internationale
  - \* *Remise de la Fiche décisionnelle* \*
  - Pourquoi la qualité du processus ne garantit pas nécessairement de bons résultats en termes de politiques?
- 

**Séance 7 : Les limites de la rationalité : biais cognitifs et heuristiques comme raccourcis décisionnels – 22 février 2024**

- Rationalité limitée et approches cognitives
  - Théories des perspectives et poliheuristique
  - Biais cognitifs communs et fréquents
  - Analogies historiques & autres raccourcis décisionnels
- 

**Séance 8 : L'expertise dans la prise de décision – 29 février 2024**

- L'expertise comme ressource de la prise de décision en politique internationale
  - L'expertise civile et militaire dans le domaine de la sécurité nationale
  - Les expertes/experts comme acteurs de la sécuritisation/désécuritisation
  - Limites de l'expertise et défis de légitimité démographique
  - \* *Remise du vidéo de présentation de la fiche* \*
- 

**Semaine de relâche – pas de cours le 7 mars 2024****Séance 9 : Risque, incertitude et surprise – 14 mars 2024**

- L'incertitude comme caractéristique intrinsèque de la politique internationale
  - Perspectives et outils d'analyse du risque
  - Effets de surprise et réactions aux événements imprévus en politique internationale
  - \* *Remise du Plan du rapport d'analyse décisionnelle* \*
- 

**Séance 10 : Décisions dans les institutions internationales – 21 mars 2024**

- Normes et règles de fonctionnement des organisations internationales
  - Quête de statut et hiérarchie entre États
  - Cas d'étude : alliances (OTAN et AUKUS), organisations multilatérales (OMC et Conseil de Sécurité des Nations unies) et organisation régionale (ANASE)
- 

**Séance 11 : Cas d'étude A) les interventions militaires – 28 mars 2024**

- Études de décisions liées aux interventions militaires
  - \* *Présentations des rapports d'analyse décisionnelle* \*
- 

**Séance 12 : Cas d'étude B) les changements climatiques – 4 avril 2024**

- Études de décisions liées aux changements climatiques
  - \* *Présentations des rapports d'analyse décisionnelle* \*
-

**Séance 13 : Cas d'étude C) les relations diplomatiques – 11 avril 2024**

- Études de décisions liées aux relations diplomatiques
- \* Présentations des rapports d'analyse décisionnelle \*

**Séance 14 : Cas d'étude D) le multilatéralisme – 18 avril 2024**

- Études de décisions liées au multilatéralisme
- \* *Présentations des rapports d'analyse décisionnelle* \*
- \* *Remise du Commentaire sur une décision* \*

**Séance 15 – 25 avril 2024 (pas de séminaire)**

- \* *Remise du rapport d'analyse décisionnelle* \*

Dates importantes	Contenu
21 janvier 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	<a href="https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/">https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/</a>
15 mars 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 4 au 8 mars 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 janvier (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 <sup>er</sup> cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	6 février, de 11 h 50 à 15 h 50 21 mars, de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril
Période d'examens	Du 15 au 26 avril (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

**QUALITÉ DU FRANÇAIS**

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

**RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

**GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT**

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

**REMISE**

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

**PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE**

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

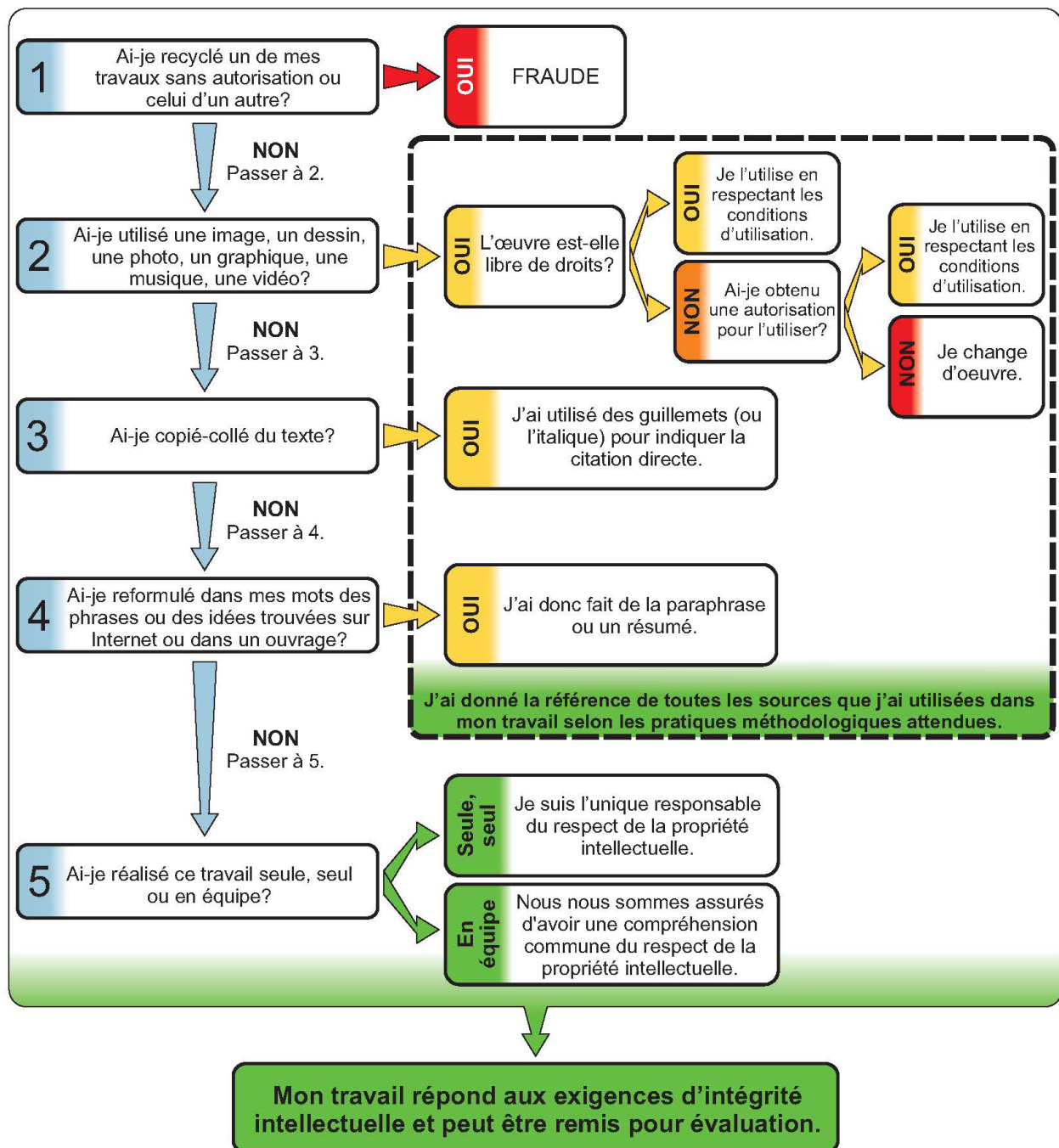
Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/etudiants/integrite-intellectuelle) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/formation/antiplagiat).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

## Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail\*

\* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.





## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

### Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

#### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

#### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources

---